



Conseil économique et social

Distr. générale
30 janvier 1998
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Sixième session
20 avril-3 mai 1998

Industrie et développement durable*

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Industrie et développement économique	4-23	2
A. Le rôle de l'industrie dans les stratégies de développement	4-10	2
B. Défis économiques pour l'action gouvernementale industrielle	11-18	3
C. La politique économique et la communauté internationale	19-23	5
III. Industrie et développement social	24-42	5
A. Industrie et progrès social	24-31	5
B. Politique sociale : un défi pour les pouvoirs publics et l'industrie	32-38	7
C. La politique sociale et la communauté internationale	39-42	8
IV. Industrie et protection de l'environnement	43-66	9
A. L'impact de l'industrie sur l'environnement	43-45	9
B. Les pouvoirs publics, l'industrie et la politique de l'environnement	46-58	9
C. Mesures à prendre par la communauté internationale en matière		

* Le présent rapport a été élaboré par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il fait la synthèse des contributions de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et des observations des membres du Comité. On trouvera des informations complémentaires dans les additifs 1, 2 et 3 au présent rapport.

I. Introduction

1. L'industrie et ses incidences sur le développement économique et social et sur l'environnement sont au centre du débat sur le «développement durable» depuis que la Commission Brundtland a généralisé l'emploi de cette expression en 1987. Les décideurs s'accordent aujourd'hui à reconnaître que, pour que le développement soit durable, les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux doivent s'efforcer d'adopter des politiques industrielles qui concilient les différents objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

2. La section II traite du rôle que joue l'industrie dans la croissance économique et la transformation structurelle des économies; la section III montre comment elle influe sur le développement social, en particulier en créant des emplois et en contribuant à la réduction de la pauvreté. Enfin, la section IV est une évaluation de l'impact des activités industrielles sur l'environnement et des problèmes que doivent résoudre les gouvernements, l'industrie et la société civile.

3. L'examen des rapports entre l'industrie et le développement durable devrait permettre d'accroître de plusieurs façons l'utilité des précédentes sessions de la Commission du développement durable. Premièrement, nombre de questions examinées précédemment au titre des différents chapitres d'Action 21 seront revues en mettant davantage l'accent sur l'industrie, et notamment sur des secteurs comme la sidérurgie, l'industrie du papier, le ciment et les produits chimiques. Deuxièmement, cela permettra de jeter un regard neuf sur les complémentarités et les conflits qui existent entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Troisièmement, on examinera les conséquences pour l'industrie, tant au niveau national qu'au niveau international, de manifestations internationales récentes comme la Session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (1997), le Sommet mondial pour le développement social (1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et l'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay (1994). Quatrièmement, on pourra apprécier dans quelle mesure les changements de politique décidés récemment aux niveaux national et international ont favorisé le développement durable. Cinquièmement, on étudiera la participation de l'industrie à la formulation des politiques et à la définition de normes, au niveau national comme au niveau international. Enfin, on examinera comment elle contribue à

la réalisation des objectifs de développement en adoptant des mesures volontaires.

II. Industrie et développement économique

A. Le rôle de l'industrie dans les stratégies de développement

4. Les stratégies de développement reposent sur des politiques industrielles durables qui concilient divers objectifs économiques, sociaux et environnementaux, comme a) ouvrir l'économie et la rendre compétitive grâce à des politiques commerciales et industrielles appropriées, et notamment à la libéralisation du commerce international et régional, dans un climat économique et social stable et favorable; b) créer des emplois productifs, en particulier des emplois de longue durée, afin de favoriser l'augmentation du revenu des ménages et le développement social; et c) protéger l'environnement en exploitant les ressources, renouvelables ou non, de manière rationnelle.

5. Les innovations technologiques et la recherche-développement, essentielles pour le progrès économique et social de tous les pays sont essentiellement le fait de l'industrie. Dans les pays de l'Union européenne par exemple, l'industrie fournit plus de 50 % des ressources financières nationales consacrées aux activités de recherche-développement et compte pour plus de 60 % des dépenses brutes intérieures imputables à ces activités. En conséquence, elle joue un rôle essentiel dans la conception et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, qui sont un élément crucial du développement durable.

6. En raison des stratégies de développement adoptées par les pays et de divers changements (habitudes de consommation, progrès technologique, division internationale du travail, rôle des sociétés transnationales), la production industrielle a subi une profonde modification de sa structure et s'est déplacée géographiquement. Si l'on divise l'activité économique en trois grands secteurs, le secteur primaire, l'industrie et les services¹, le trait le plus marquant est la croissance rapide du secteur des services, dont la part dans le PIB mondial est passée de 53 % en 1980 à 63 % en 1995. Cette croissance s'est faite au détriment du secteur primaire comme du secteur industriel. En effet, la part du secteur industriel dans le PIB mondial est tombée de 23 % en 1980 à 21 % en 1995. Cela dit, les industries extractives continuent d'occuper une place importante dans de nombreux pays en développement.

7. L'étude de cette évolution par groupe de pays permet de dégager des constantes. Dans les pays développés, où la tendance est particulièrement marquée, la part de l'industrie dans le PIB est tombée en dessous de 20 % dans la plupart des pays de grande ou moyenne superficie. En revanche, dans un grand nombre de pays en développement, le développement économique a entraîné une augmentation de la part du secteur industriel et cette tendance devrait se poursuivre. Mais dans d'autres pays en développement, où la part de l'industrie est déjà relativement importante, le secteur des services croît plus vite que les autres secteurs, provoquant, comme dans les pays développés, une diminution de la part de l'industrie dans le PIB.

8. Le rythme de croissance du secteur industriel étant plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés, la part des pays en développement dans la valeur ajoutée industrielle mondiale est passée de 12,9 % en 1980 à 20,9 % en 1995 et devrait atteindre 25 % environ en 2000². L'évolution de la part de chaque région dans le PIB mondial est due en partie à l'impulsion fournie par la libéralisation des échanges et la mondialisation croissante de la production. Toutefois, l'inquiétude exprimée par certains devant un déplacement général de l'activité industrielle des pays développés vers les pays en développement est sans doute exagérée. De fait, la part des produits manufacturés importés de pays en développement dans la consommation apparente de produits manufacturés de l'Union européenne, du Japon, des États-Unis et du Canada n'était que de 4,7 % en 1994, contre 2,5 % en 1980³. Toutefois, dans certaines branches d'activité, les exportations des pays en développement ont, de toute évidence, largement pénétré les marchés des pays développés. Par exemple, la part des importations en provenance des pays en développement dans la consommation apparente de vêtements de l'Union européenne, du Japon, des États-Unis et du Canada est passée de 13,7 % en 1980 à 35,3 % en 1994⁴. Il reste que les pays en développement continuent d'être déficitaires dans leurs échanges de produits manufacturés avec les pays développés.

9. Certains problèmes écologiques graves (pollution de l'air et de l'eau, érosion et contamination des sols, par exemple) sont attribuables à quelques-unes des activités industrielles mentionnées plus haut. Ces problèmes devraient encore s'aggraver avec l'augmentation de la production par habitant. Ainsi, si l'on considère uniquement la population urbaine des pays en développement les plus industrialisés, les estimations relatives à la production et à la consommation par habitant de plusieurs secteurs industriels (comme la sidérurgie, le ciment et la chimie) sont proches des chiffres des pays développés⁵. Si ces pays n'adoptent pas rapidement des technologies respectueuses de l'environnement, les habitants

des villes risquent donc d'être exposés à une pollution industrielle aussi élevée que celle qu'ont connue les pays développés il n'y a pas si longtemps.

10. Une meilleure compréhension de ces tendances et de leur évolution probable faciliterait l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de développement durable en mettant en lumière quelques questions essentielles : L'économie mondiale consomme-t-elle plus ou moins d'énergie et de matières premières par unité produite? Les secteurs industriels traditionnellement associés à divers problèmes écologiques (mines, industrie du papier, ciment, sidérurgie, énergie et transports, production et utilisation de produits chimiques) tentent-ils d'atténuer leur impact sur l'environnement ou vont-ils s'implanter dans des pays où les normes en la matière sont moins strictes? Quel est le coût social de l'industrialisation, comme l'urbanisation par exemple, dans les pays en développement? Les prestataires de services, comme les banques et les compagnies d'assurance, peuvent-ils être des facteurs de progrès? L'étude de certains traits marquants de l'évolution de la structure économique des quinze dernières années et l'évaluation des futures tendances devraient permettre de répondre à ces questions. Il est donc essentiel de poursuivre les travaux dans ce domaine.

B. Défis économiques pour l'action gouvernementale industrielle

11. Pour parvenir aux objectifs du développement durable, l'État et l'industrie ont un certain nombre d'importantes tâches à accomplir. Dans leur politique de développement, les gouvernements doivent prendre en compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales tout en adoptant des mesures macroéconomiques et autres afin de promouvoir la croissance économique et la compétitivité de l'industrie au niveau international. En outre, ils doivent prendre des dispositions pour encourager l'esprit d'entreprise et attirer les investissements étrangers directs et les technologies. Il est par ailleurs essentiel qu'ils formulent une politique technologique. Il faut aussi que les gouvernements s'emploient à renforcer leurs capacités pour être à même de collaborer plus étroitement avec l'industrie et de mieux dialoguer avec tous les principaux groupes sociaux. Aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, l'État doit poursuivre le dialogue avec l'industrie en vue de créer des conditions propices au développement industriel.

12. De façon générale, il faut procéder à des réformes visant à une croissance durable, qui seront les conditions d'un développement industriel propice à la fois au développement

social et à la protection de l'environnement. À titre d'exemple, les écotecnologies peuvent se traduire par une plus grande compétitivité industrielle (réduction des coûts de production, amélioration de la quantité et de la qualité du produit), de meilleures conditions de travail sur le plan social, et parfois de nouveaux emplois. La valorisation des ressources humaines peut aussi contribuer à une productivité accrue ainsi qu'à une gestion compétente de l'environnement.

13. Le maintien de la stabilité du climat de l'activité économique est une des tâches principales des pouvoirs publics. Les pays doivent non seulement s'attacher à procéder à des réformes macroéconomiques mais encore à des réformes «méséconomiques» et «microéconomiques» pour accroître la compétitivité globale ou systémique de l'économie. Alors que les réformes de la politique microéconomique s'appliqueront au niveau de l'entreprise, les réformes méséconomiques viseront les conditions (marchés des facteurs de production et infrastructure physique et institutionnelle) dans lequel l'entreprise opère. Pour accroître la compétitivité et la productivité, il convient d'accorder l'attention voulue à l'investissement de l'État dans le capital humain et la technologie.

14. Pour les pays en développement et les pays en transition, les investissements étrangers directs sont souvent un important moyen d'obtenir des capitaux, de nouvelles technologies et méthodes d'organisation et de gestion et l'accès aux marchés. L'expérience montre qu'il existe une importante complémentarité entre les investissements intérieurs et étrangers, en particulier les liens vers l'aval et vers l'amont que l'on pourrait resserrer en favorisant par exemple des coentreprises. Pour attirer et retenir les investissements étrangers directs, une politique économique stable est indispensable : il faut susciter la confiance aussi bien des entrepreneurs nationaux que des investisseurs étrangers. Les pays en développement en quête de nouvelles techniques devraient également faire appel à l'investissement étranger direct en provenance d'autres pays en développement dans la mesure où ce type de transfert de technologie pourrait permettre aux deux parties de mieux exploiter leurs atouts dans la coopération régionale. Le progrès technologique permet aux pays en développement de créer des emplois plus qualifiés et des emplois dans les services d'appui. Dans certains des pays en développement les plus avancés, des entreprises ont pu avoir accès à des technologies indispensables et à des équipements lourds en investissant directement dans des pays industrialisés.

15. Le développement technologique et l'absorption des technologies importées exigent un bon niveau de compétences et de connaissances. Il faut aussi renforcer les capacités technologiques propres du pays en resserrant la coopération

entre l'industrie et la recherche appliquée. Les pouvoirs publics pourraient par exemple chercher à resserrer les liens entre les entreprises et les universités. En outre, l'État, en encourageant l'utilisation des techniques respectueuses de l'environnement, peut simultanément favoriser la modernisation des techniques et la préservation de l'environnement.

16. Pour stimuler l'entreprise privée nationale et accroître la compétitivité de l'économie dans son ensemble, les réformes devraient avoir pour objet d'instaurer un climat porteur en cherchant notamment à améliorer les infrastructures et le système scolaire et à encourager la recherche appliquée, à faciliter les exportations et à libéraliser les marchés intérieurs. L'expérience d'un certain nombre de pays tels que la République de Corée et la Malaisie montre qu'une action de déréglementation et de libéralisation des marchés peut avoir d'autres effets constructifs – modernisation, diffusion des technologies et utilisation plus efficace des ressources. Dans de nombreux pays en développement et pays en transition, le manque de financement et l'absence de services de promotion industrielle entravent souvent la création de petites et moyennes entreprises (PME). Étant donné l'importance du secteur non structuré, dans bon nombre de pays en développement, il est essentiel que les réformes ne méconnaissent pas son vaste potentiel.

17. Un autre important défi pour l'action gouvernementale consiste à veiller au caractère non sexiste des politiques économique et industrielle. Ainsi, les mesures de privatisation peuvent avoir un effet différent sur la situation économique des femmes et sur celle des hommes. Dans de nombreux pays en développement et pays en transition, les salaires et les conditions d'emploi des femmes sont meilleures dans le secteur public où la disparité des salaires selon le sexe est moins importante que dans le secteur privé. Par ailleurs, les employées de la fonction publique bénéficient d'un plus grand nombre d'avantages sociaux et ont un meilleur accès à la sécurité sociale que les autres salariées.

18. À mesure que la participation active de l'État à la production a reculé, le rôle du secteur privé s'est élargi, notamment dans des domaines tels que la formation du capital humain et le développement technologique. De ce fait, les programmes de développement durable en vigueur sont de plus en plus le fruit du dialogue et de la collaboration entre les pouvoirs publics, le milieu des affaires et d'autres importants acteurs sociaux, tels que les organisations d'employeurs et de travailleurs.

C. La politique économique et la communauté internationale

19. La communauté internationale a beaucoup à faire si elle veut contribuer au développement industriel et économique. Il importe d'urgence d'examiner les questions soulevées par la mondialisation et les problèmes des échanges et des investissements internationaux. Certains pays en développement ont pu tirer parti des possibilités nées de la mondialisation accrue des marchés, mais la plupart des pays en développement (en particulier les pays les moins avancés) n'ont pas pu accroître leurs échanges et attirer les investissements étrangers directs et n'ont donc pas pu renforcer ou diversifier leur industrie. Il faut donc que la communauté internationale s'emploie plus particulièrement à aider les pays en développement à renforcer leur capacité de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux afin de tirer avantage du Cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Il serait par ailleurs souhaitable de souscrire à des accords commerciaux régionaux et d'examiner les questions liées aux traités internationaux en matière d'investissement.

20. La communauté internationale a un important rôle à jouer pour ce qui est d'aider les pays en développement et les pays en transition à accroître leur potentiel industriel pour être compétitifs sur les marchés mondiaux des produits manufacturés. Un appui multilatéral et bilatéral est en particulier nécessaire pour faciliter la formulation de politiques visant à promouvoir la compétitivité internationale, à renforcer les capacités intérieures et à favoriser l'expansion de certains secteurs industriels. L'Initiative spéciale de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle du système en faveur de l'Afrique est un bon exemple du type d'action internationale requise pour surmonter les obstacles que rencontre le développement industriel africain. Il faudrait par ailleurs encourager les commissions régionales à revoir les divers aspects du développement industriel durable en tenant compte des caractéristiques propres au développement industriel de leurs États membres et de chaque région.

21. L'Accord final des Négociations d'Uruguay et la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient faciliter le développement des échanges internationaux dans un climat mondial plus ouvert, phénomène qui devrait accélérer l'industrialisation des pays en développement, en particulier de ceux qui en profiteront pour avoir un meilleur accès au marché des pays développés. Toutefois la plupart des pays africains et certains pays des Caraïbes risquent dans un premier temps d'enregistrer un manque à gagner en raison de l'érosion des marges de préférence existantes, aussi conviendra-t-il d'accorder une attention toute particulière à ces pays pour veiller à ce qu'ils n'aient pas à supporter le fardeau de l'ajustement au nouveau système commercial mondial.

22. Dans le contexte de ce système commercial mondial, des initiatives en faveur d'une plus grande intégration régionale et de la création d'associations entre les pays en développement, tels que des zones de libre-échange ou des unions douanières, pourraient contribuer beaucoup à la croissance des exportations. La zone de libre-échange des pays de l'ANASE et la coopération économique dans la zone de l'Asie-Pacifique sont de bons exemples d'arrangements économiques régionaux en Asie. Un certain nombre de pays européens en transition ont négocié des accords avec certains pays européens et avec les États-Unis d'Amérique qui seront particulièrement propices à l'établissement de relations commerciales et financières. Toutefois instaurer un climat économique susceptible d'encourager les producteurs nationaux à faire face à la concurrence étrangère demeure une tâche difficile pour les responsables politiques des pays en transition.

23. De nombreux pays en développement comptent sur l'investissement étranger direct en tant que source de technologie et de capitaux, aussi faut-il que la communauté internationale favorise une situation plus stable et plus propice aux courants d'investissement. Au début de l'année 1997 le nombre des accords d'investissements bilatéraux était supérieur à 1 300, dont, dans une proportion accrue des traités entre pays en développement. On a par ailleurs constaté une prolifération d'initiatives régionales et autres concernant la formulation de règles internationales relatives aux investissements étrangers, notamment l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Traité sur la charte de l'énergie et les travaux du Conseil pour la coopération économique dans la zone Asie-Pacifique en matière d'investissement. Compte tenu des nombreux traités et initiatives relatifs aux investissements, on ne peut que se féliciter des efforts que déploie l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour négocier un accord multilatéral sur les investissements ainsi que d'une initiative analogue prise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

III. Industrie et développement social

A. Industrie et progrès social

24. Les objectifs du développement social font partie intégrante des stratégies de développement durable examinées dans la section II. L'industrialisation est le principal moteur du développement économique et peut contribuer, directement et indirectement, à la réalisation de différents objectifs sociaux – création d'emplois, atténuation de la pauvreté,

égalité des sexes et élargissement de l'accès à l'éducation et aux soins de santé notamment. Le développement social et le développement industriel sont complémentaires et la plupart des pays qui n'ont pas réussi à promouvoir le développement industriel n'ont pas non plus enregistré d'avancées durables vers la réalisation de leurs objectifs sociaux. De la même manière, les pays qui n'ont pas suffisamment investi en faveur du développement social (dans les domaines de l'éducation et des soins de santé par exemple) n'ont généralement pas les moyens d'assurer la compétitivité et la rentabilité à long terme de leur industrie.

25. La création d'emplois productifs est l'une des principales contributions de l'industrie au développement social. L'évolution de la structure industrielle (voir sect. II) est à l'origine de profondes mutations de l'emploi, en particulier dans les pays en développement qui, entre 1965 et 1990, ont vu passer de 11 à 14 % la part des emplois dans le secteur industriel. Ces chiffres masquent toutefois les disparités entre les pays en développement; en effet, si l'emploi industriel connaît une forte croissance dans les pays asiatiques en voie d'industrialisation, sa progression est minime dans les pays d'Afrique subsaharienne. Au cours de la même période (1965-1990), la part de l'emploi industriel est tombée de 37 à 26 % dans les pays développés, conséquence du transfert massif des emplois du secteur industriel vers celui des services modernes. Le secteur des services crée des emplois de plus en plus nombreux et cette tendance soutenue prévaut dans tous les pays.

26. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, la transformation structurelle de l'emploi industriel s'est accompagnée de variations des salaires réels et des niveaux de qualification requis dans le secteur manufacturier. Ainsi, dans certains pays en développement à faible revenu d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, les salaires réels ont diminué dans le secteur manufacturier structuré, tandis que dans d'autres pays en développement affichant des taux de création d'emplois industriels supérieurs, les salaires réels ont plutôt augmenté. Dans les pays à revenu plus élevé, les salaires réels moyens n'ont généralement pas diminué et l'évolution du secteur industriel se caractérise surtout par l'adoption de technologies nouvelles permettant d'économiser de la main-d'oeuvre et par la diminution du nombre d'emplois, en particulier d'emplois non qualifiés. Les salaires réels ont augmenté dans les pays à revenu moyen, qui ont constaté leur volonté de diversifier les exportations en optant pour des types de production nouveaux faisant appel à davantage de technologies exigeant une main-d'oeuvre moins nombreuse mais plus qualifiée.

27. Il n'est plus à démontrer que l'industrie, en créant des emplois, aide à lutter contre la pauvreté. Au cours des 20

dernières années, certains pays en développement (notamment en Asie de l'Est), sont parvenus à réduire très sensiblement l'incidence de la pauvreté (mesurée par le pourcentage de la population subsistant avec moins de 1 dollar par jour), dans des proportions atteignant jusqu'à 70 ou 80 % en ce qui concerne la Chine, l'Indonésie, la République de Corée et la Malaisie. Par contre, dans des régions qui ne sont pas encore entrées dans l'ère industrielle, comme l'Afrique subsaharienne, la population pauvre a augmenté à la fin des années 80 et au début des années 90.

28. D'une manière générale, l'accès à l'éducation et aux soins de santé dans les pays en développement s'est élargi au rythme de l'industrialisation. Dans les pays en développement qui connaissent une croissance rapide (par exemple en Asie de l'Est), l'essor de l'éducation a précédé ou accompagné la croissance industrielle, avec l'enseignement primaire pour tous puis une importante progression de l'enseignement secondaire. Au cours des trois dernières décennies, les soins de santé sont également devenus beaucoup plus accessibles dans les pays en développement, où ils sont désormais à la portée d'environ 80 % de la population. Mais ces chiffres ne doivent pas dissimuler la faiblesse des progrès constatés dans certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne, où la moitié de la population seulement a accès aux soins de santé.

29. Le développement et l'évolution structurelle du secteur industriel ont également joué en faveur de l'augmentation du nombre de femmes dans la population active des pays développés comme des pays en développement, du fait de l'élargissement des perspectives d'emploi en général. Dans les pays industrialisés, l'emploi des femmes a augmenté surtout dans le secteur des services, qui connaît l'expansion la plus rapide. S'agissant des pays en développement, c'est par contre le secteur manufacturier qui a offert le plus grand nombre d'emplois aux femmes, en particulier dans ceux des pays dont la production manufacturière est tournée vers l'exportation. Les bénéfices retirés d'un accès plus large aux marchés du travail dans les pays en développement contribuent certes beaucoup au rétablissement de l'égalité entre les sexes, mais les salaires des femmes n'en ont pas moins tendance à demeurer inférieurs au taux de salaire moyen.

30. Les incidences sociales positives de l'industrialisation sont indissociables d'un certain nombre de conséquences négatives. Le développement industriel peut, dans certaines situations politiques, sociales et économiques, avoir entre autres conséquences l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, la servitude, la détérioration des conditions de travail, la précarité et la déréglementation de l'emploi et la perte d'influence des syndicats. En outre, la mondialisation accrue engendre une concurrence intense qui peut inciter les

entreprises à réduire les dépenses consacrées à la protection sociale ou à négliger leurs obligations contractuelles envers les employés. Il est toutefois difficile de déterminer si la mondialisation favorise en elle-même l'apparition de telles situations. Au niveau national, la production industrielle des PME du secteur non structuré peut compromettre sérieusement la réalisation des objectifs sociaux. Si les pratiques en matière de production et d'emploi ne sont pas soumises à une réglementation et à un contrôle suffisants, les conditions de travail dangereuses, la violation des droits des travailleurs, l'exploitation de la main-d'oeuvre féminine et enfantine et l'absence de protection sociale pourront se perpétuer dans les entreprises en question. Des effets aussi négatifs ne se limitent en aucune manière aux seuls pays en développement : le nombre croissant de personnes dont les conditions de travail sont «typiques» des pays du tiers monde et la multiplication des petits ateliers clandestins qui emploient des personnes dites vulnérables (parmi lesquelles un nombre disproportionné de femmes) dans les pays industrialisés en sont la preuve.

31. S'agissant de résoudre les problèmes liés à l'industrialisation, la politique sociale n'a pas toujours été dépourvue de sexisme. Les femmes reçoivent généralement une éducation et une formation moins poussées que les hommes, en particulier dans les pays en développement, et leurs perspectives d'emploi s'en trouvent parfois réduites; cela peut avoir des répercussions négatives, entre autres, sur l'atténuation de la pauvreté, nul n'ignorant que la population la plus pauvre est aussi en majorité féminine et que la promotion économique des femmes est la condition de l'amélioration de leur sort.

B. Politique sociale : un défi pour les pouvoirs publics et l'industrie

32. Il est primordial que les pouvoirs publics et l'industrie exploitent les effets positifs des activités industrielles sur le développement social et en limitent voire en suppriment les effets négatifs. Les pouvoirs publics ont pour impératifs majeurs la mise en valeur des ressources humaines, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des systèmes de sécurité sociale, l'atténuation des disparités entre les sexes et la garantie du respect des conditions de travail essentielles (liberté d'association, négociations collectives, suppression de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine et élimination de la discrimination sexuelle). Les gouvernements doivent pour cela élargir et renforcer leur coopération avec le secteur industriel, les syndicats et les autres groupes de la société civile. Quant au secteur industriel, il doit avant tout faciliter

la réalisation des objectifs de développement social en respectant mieux les conditions de travail normales en prenant davantage d'initiatives sociales au sein des entreprises et en ayant le souci de mettre en valeur les ressources humaines et d'assurer le bien-être des travailleurs. Le plus souvent, c'est en engageant un dialogue plus constructif avec les syndicats et les pouvoirs publics et en multipliant les initiatives spontanées (en particulier à l'appui des efforts déployés par les pouvoirs publics) que le secteur industriel parviendra à se montrer à la hauteur de la tâche.

33. Pour promouvoir le développement humain en élargissant l'accès à l'éducation, les gouvernements des pays en développement devraient en priorité garantir l'enseignement primaire pour tous et élargir l'accès à l'enseignement secondaire. Le secteur industriel et la société civile devraient coopérer avec les pouvoirs publics au renforcement des systèmes d'enseignement secondaire, professionnel et spécialisé et veiller à ce qu'il soit tenu compte des besoins sociaux et économiques en matière de développement. Les pouvoirs publics et la société civile devraient en outre s'attaquer au problème de l'accroissement rapide de la population active – en particulier de la population active jeune – en développant les services de santé en matière de reproduction et les services de planification familiale là où les besoins ne sont pas satisfaits.

34. La création d'emplois joue un rôle décisif dans la lutte contre la pauvreté et l'action résolue que mènent les pouvoirs publics pour stimuler la croissance de l'emploi doit s'exercer aussi bien sur le secteur structuré que le secteur non structuré. Puisque ce dernier constitue une importante source d'emplois dans les pays en développement, les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les politiques suivies et le cadre réglementaire soient favorables aux PME, en éliminant les obstacles qui entravent leur accès aux marchés. Les obstacles bureaucratiques à la restructuration devraient être réduits et leur accès à l'information, à la formation et au crédit facilité. Les politiques de développement industriel devraient s'accompagner d'initiatives visant à favoriser et à promouvoir les relations entre les entreprises du secteur structuré et celles du secteur non structuré, y compris, le cas échéant, les sociétés transnationales. À propos des politiques d'emploi liées à l'essor du commerce international, les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les retombées du commerce international et des accords commerciaux soient largement partagées. L'aide à la reconversion des collectivités et les programmes de recyclage professionnel des travailleurs sont nécessaires pour tirer le meilleur parti des emplois nets que pourrait créer la libéralisation du commerce.

35. La portée limitée des programmes de sécurité sociale actuels dans les pays en développement et la détérioration de

la qualité de l'emploi suscitent des préoccupations de plus en plus vives. Pour remédier à ces problèmes, les pouvoirs publics devraient coopérer avec l'industrie, les syndicats et la société civile en général pour élargir, renforcer et assurer la viabilité des systèmes de sécurité sociale. Ils devraient, en outre, veiller à ce que les avantages de ces systèmes soient garantis et puissent être transférés d'un employeur à l'autre, vu que les contrats de travail prévoyant le versement par l'employeur et l'employé de cotisations constituent le principal élément sur lequel reposent les systèmes de sécurité sociale de la plupart des pays. De surcroît, les pouvoirs publics devraient, en coopération avec l'industrie, veiller à étendre le plus possible la couverture sociale en s'appuyant, le cas échéant, sur une participation obligatoire de l'employé et de l'employeur. Pour ce qui est de la qualité du travail, les pouvoirs publics doivent s'efforcer de plus en plus, en coopération avec l'industrie et la société civile, de faire appliquer universellement par l'industrie des normes de travail décentes. Les enseignements dégagés et les exemples de saines pratiques, par l'industrie, devraient être diffusés et des dispositions visant à favoriser de meilleures conditions de travail devraient être introduites. Par ailleurs, il faudrait s'attacher à étendre la protection des normes de travail de base aux entreprises du secteur non structuré également.

36. Compte tenu des disparités persistantes entre les sexes dans des domaines tels que le revenu, l'emploi, l'enseignement et la santé, les pouvoirs publics, l'industrie, les syndicats et d'autres institutions de la société civile, en particulier les organisations de femmes, devraient chercher à éliminer la discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi, d'enseignement, d'accès à la propriété et au crédit et s'assurer qu'elles bénéficient des mêmes facilités économiques et participent à la vie collective à égalité avec les hommes.

37. Les pouvoirs publics devraient encourager l'industrie à étendre davantage ses activités bénévoles au secteur structuré et non structuré. Ces activités reflètent, dans une large mesure, un changement dans la façon dont les entreprises perçoivent leurs responsabilités sociales. Le phénomène de la «responsabilité des entreprises» se répand déjà très rapidement dans les sièges des entreprises des pays de l'OCDE où ces organisations découvrent qu'en améliorant les conditions de travail et de sécurité, en réduisant le temps de travail et en optant pour des formes de gestion basées sur une plus grande concertation, elles peuvent améliorer leurs performances économiques à bien des égards.

38. Les sociétés réévaluent également la notion de morale d'entreprise, et des questions telles que la lutte contre la corruption commencent à figurer parmi les principes de gestion d'entreprise et interviennent déjà dans les négociations internationales. Plusieurs sociétés de pays développés

ont également ajouté les droits de l'homme à leurs principes commerciaux et à leurs codes d'éthique. Toujours est-il qu'il ne faudrait pas s'attendre, en général, à ce que les entreprises assument des fonctions que d'autres acteurs n'ont pas été à même d'exercer. Aussi faut-il savoir ce que les entreprises doivent faire (se conformer à la législation et veiller à la sécurité sur le lieu de travail), ce qu'elles peuvent faire (investir dans des projets collectifs, établir des programmes de recyclage professionnel, utiliser du personnel local pour les tâches techniques et l'encadrement et contribuer au débat public) et ce qu'elles ne peuvent pas faire (intervenir dans la vie politique et le processus législatif). Dans le premier cas, le contrôle est de rigueur, dans le deuxième, un environnement porteur et des formes de partenariat sont nécessaires et le troisième, une parfaite connaissance des restrictions et des règles à respecter.

C. La politique sociale et la communauté internationale

39. La communauté internationale ne doit pas méconnaître le fait que les écarts de revenus ne cessent de se creuser entre pays où le risque de voir certains pays et certains groupes s'enfoncer davantage dans la pauvreté et devenir de plus en plus victimes de l'exclusion. Le Sommet mondial pour le développement social a peut-être fourni la base de coopération internationale la plus solide à cet égard. Les politiques suivies devraient s'appuyer sur les engagements pris par les pays dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et qui comprennent notamment l'accroissement de l'emploi productif et la réduction du chômage pour ceux qui sont en mesure de travailler, ainsi que le renforcement de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité des couches les plus déshéritées.

40. L'adoption de mesures concertées en vue de l'application de l'Initiative 20/20 contribuera sensiblement au développement social, en particulier dans les pays en développement les plus pauvres. L'Initiative 20/20, approuvée par le Sommet mondial pour le développement social et réaffirmée dans le Consensus d'Oslo en 1996, invite les gouvernements bénéficiaires, d'une part, et les donateurs, d'autre part, à allouer 20 %, les uns de leur budget, et les autres, de leur aide, aux services sociaux de base.

41. La communauté internationale devrait continuer à encourager le respect de conditions de travail normales et celui d'autres normes reconnues liées aux conditions de travail. Les entreprises des pays à faible revenu et les petites entreprises de toutes les régions ont besoin de l'assistance

technique des institutions internationales pour atteindre les normes requises sans nuire à leur compétitivité internationale.

42. Enfin, le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sera d'une grande importance. La Conférence a réaffirmé les progrès accomplis à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et souligné qu'il fallait intégrer une perspective sexospécifique dans les programmes de développement. La problématique de la parité des sexes ne doit pas être négligée dans l'étude des rapports entre l'industrie et le développement durable et doit constituer l'un des critères devant servir à évaluer les politiques formulées et les normes établies tant au niveau national qu'international.

IV. Industrie et protection de l'environnement

A. L'impact de l'industrie sur l'environnement

43. L'élargissement du rôle de l'industrie dans le développement économique s'est traduit par un plus grand impact des activités industrielles sur l'environnement. Tous les secteurs industriels produisent des émissions et déchets nocifs, ce qui peut entraîner des conséquences sur le plan mondial, régional et local. Au niveau local, les émissions industrielles contribuent à la pollution atmosphérique urbaine et à la contamination des sols et des cours d'eau. Au niveau régional, il y a notamment les pluies acides, la contamination des ressources en eau et des zones côtières. Les principales conséquences au niveau mondial sont le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la diminution de la diversité biologique.

44. Compte tenu de la répartition mondiale actuelle de la production industrielle (voir partie II), le gros des problèmes industriels mondiaux liés à l'environnement émane des pays industrialisés. En 1994 par exemple, environ 64 % des émissions spéciales de CO_2 résultaient des activités industrielles des pays développés et des pays en transition, soit 6,5 fois plus d'émissions par habitant que dans les pays en développement⁶. Toutefois, à mesure que les pays en développement et les pays en transition progresseront dans la voie du développement industriel, les contraintes qui s'exerceront sur l'environnement du fait de l'industrialisation feront peser de plus en plus de menaces sur les écosystèmes et la santé de l'homme au niveau national, comme indiqué dans la partie II.

45. Les craintes suscitées par la viabilité des modèles de développement industriel actuels et l'arbitrage à trouver entre

la croissance économique et la protection de l'environnement ont, plus récemment, été tempérés par un point de vue plus optimiste selon lequel la préservation de l'environnement et le développement industriel ne sont pas nécessairement des objectifs contradictoires et que précisément, avec une technologie, des institutions, des politiques et des systèmes d'incitation adéquats, le développement industriel et la protection de l'environnement pouvaient même être, dans une certaine mesure, précisément, des objectifs complémentaires. Une des grandes tâches qu'attendent la communauté internationale, les pouvoirs publics et l'industrie est de résoudre le problème de l'impact des activités industrielles sur l'environnement.

B. Les pouvoirs publics, l'industrie et la politique de l'environnement

46. La tâche première des pouvoirs publics est de tirer le meilleur parti des retombées positives de l'activité industrielle sur le développement économique et social tout en réduisant le plus possible les effets néfastes de la production et de la consommation d'articles manufacturés sur le milieu naturel. Les pouvoirs publics devront donc s'appliquer à faire mieux coïncider les politiques écologiques et industrielles, en privilégiant une démarche préventive. À cette fin, ils devront repenser la politique suivie en matière de réglementation, ainsi que l'appareil de mesures économiques incitatives ou dissuasives qu'ils ont mis en place. Ils devront également élargir le champ de leur action de façon à englober, par exemple, la création de capacités et la collecte de données écologiques, qui concourent à l'action de protection de l'environnement entreprise par l'industrie et la société civile. L'industrie, quant à elle, est tenue de réexaminer les principes, les pratiques et l'éthique de l'entreprise, de façon à promouvoir le développement durable, notamment en optimisant la gestion de l'environnement et en instaurant une collaboration plus étroite entre les pouvoirs publics et la société civile.

47. Il est indispensable que les pouvoirs publics aient une démarche cohérente, et une réglementation qui fournisse au milieu des affaires et à l'industrie des objectifs plus précis. Cela exige la mise au point à l'échelon national et territorial d'une stratégie environnementale qui garantisse que la démarche cohérente englobe la définition de buts et d'objectifs écologiques, l'instauration d'une réglementation et de mesures à effet incitatif ou dissuasif sur le marché, le suivi des politiques, ainsi que des mesures correctives. Les performances environnementales de l'industrie peuvent être améliorées grâce à un judicieux mélange d'éléments qui encouragent l'innovation et complètent les politiques écono-

miques, telles que les incitations ou la réglementation directe. La plupart des pays recourent encore largement aux méthodes classiques de gestion de l'environnement fondées sur les normes, les pénalités et les amendes relatives aux émissions et aux effluents. Ces méthodes doivent être étayées par des instruments économiques tels que des impôts et des taxes à la pollution, ainsi que par l'élimination des subventions relatives à l'utilisation des ressources, susceptibles d'entraîner une amélioration de la gestion des ressources et un développement durable en incitant à la maîtrise de la pollution et à l'internalisation des coûts liés à l'environnement. Le recours à l'échange de droits d'émission plutôt qu'aux autres instruments économiques s'accroît et devrait être étudié plus à fond. Néanmoins, ce système risque de n'avoir qu'une application limitée dans les pays en développement où il est difficile de créer avec succès un marché des droits d'émission.

48. En ce qui concerne la définition des buts à atteindre en matière d'environnement, la concertation portant sur le «facteur 4 et le facteur 10» a élargi le débat en cours, puisqu'elle a permis de fixer des objectifs chiffrés d'amélioration du rendement des matériaux et de l'énergie utilisés – objectifs qui doivent être atteints dans un délai donné dans les pays développés⁷. L'objectif d'amélioration d'un facteur 4 devrait être atteint entre 2020 et 2030, l'amélioration d'un facteur 10 l'étant aux alentours de 2050. Bon nombre d'experts estiment que les techniques de production actuelles sont susceptibles d'être améliorées d'un facteur 4 d'ici à l'an 2020-2030. Des efforts analogues devront certainement être déployés si l'on désire atteindre les objectifs relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui ont été définis à Kyoto. Faute de quoi, il faudra se reposer de façon exagérée sur les progrès accomplis dans la décarbonation de l'énergie. La Commission examinera ces questions en 2001, lorsque l'énergie et les transports seront à l'ordre du jour.

49. En adoptant diverses mesures à l'échelon national, les pouvoirs publics peuvent favoriser le passage à des industries répondant aux normes écologiques. Ainsi, les mesures concernant les achats de produits respectueux de l'environnement (dits produits «verts») et les programmes d'étiquetage écologique devraient élargir le marché des produits non polluants. Le contrôle de la conformité de l'industrie aux normes écologiques est toujours difficile, d'autant que les budgets des opérations de contrôle de la pollution s'amenuisent. Pour y parvenir, il faudrait établir des indicateurs nationaux de l'efficacité de la politique nationale de l'environnement, ainsi que des indicateurs visant à mesurer les performances environnementales de l'industrie. Une refonte de la comptabilité nationale qui permettrait de mesurer l'utilisation totale des ressources naturelles irait dans ce sens et produirait

ce genre d'indicateurs. En outre, il est indispensable de mesurer régulièrement les émissions et d'appliquer des mesures adéquates si l'on désire aboutir à des décisions rationnelles et efficaces en matière d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des mesures écologiques.

50. Bien que la réglementation imposée par les pouvoirs publics ait donné une orientation nouvelle à l'action initiale de l'industrie en matière d'environnement, la tendance, à l'heure actuelle, parmi les diverses parties prenantes, est de reporter sur les sociétés la responsabilité des retombées de leur activité et des effets de leur production sur l'environnement durant toute la durée de vie de leurs produits. Après avoir répondu à ces exigences croissantes par le biais d'associations industrielles, l'industrie a, de sa propre initiative, mis au point des codes de conduite, des chartes et des codes de bonne pratique. Action 21 a approuvé cette démarche spontanée et encouragé les entreprises commerciales et industrielles à adopter des codes de conduite préconisant les meilleures pratiques écologiques.

51. Il est impératif pour l'industrie d'améliorer son accès à l'information, aux compétences et au savoir-faire adéquats, de façon à réduire ses atteintes à l'environnement. L'optimisation des normes de gestion de l'environnement suppose une prise de conscience des pouvoirs publics de la nécessité, pour eux, de garantir que l'infrastructure nécessaire au succès de ces normes existe. Plusieurs pays préparent l'instauration d'un système de gestion de l'environnement à l'échelon national, en mettant au point des normes nationales fondées sur les normes ISO 14000 ou sur les normes de gestion et d'audit écologiques de l'Union européenne et en offrant une formation et des facilités aux entreprises commerciales, notamment les petites et moyennes entreprises, qui ont choisi d'adopter le système de gestion de l'environnement. Les pouvoirs publics et l'industrie doivent collaborer à l'élaboration de mesures qui permettent de garantir qu'il n'est pas trop coûteux ni trop ardu pour les sociétés des pays en développement ou les petites et moyennes entreprises de se conformer aux normes. Notamment, il conviendrait d'examiner le bien-fondé du système de gestion de l'environnement pour les petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas déjà d'un système général de gestion, ainsi que sur la nécessité de la certification par un tiers, qui pourrait s'avérer trop onéreuse pour elles. Une formation et des coûts de certification raisonnables, ainsi que la création d'un dispositif multilatéral de reconnaissance de la certification permettraient de s'assurer que ces normes ne créeront pas de nouvelles barrières commerciales non tarifaires.

52. S'agissant des mesures relatives aux sous-secteurs de l'industrie, chacun de ces sous-secteurs est aux prises avec un ensemble de problèmes écologiques propres et a donc

répondu de diverses manières à la situation. Ainsi, l'industrie chimique a figuré parmi les premiers sous-secteurs qui se sont astreints à une gestion avisée de l'environnement. Elle a élaboré un code industriel intitulé «Gestion responsable» destiné à favoriser l'amélioration des performances sur toute la ligne, la réduction des risques et une meilleure gestion écologique. Outre ce code, les diverses associations nationales et régionales de l'industrie chimique ont également élaboré et exécuté leurs propres programmes.

53. Dans la sidérurgie, on constate une hausse de la demande et de la production d'acier, notamment dans les pays en développement. Afin d'encourager une meilleure gestion de l'environnement, des directives ont été formulées par l'Institut international du fer et de l'acier dont les membres assurent 70 % de la production mondiale. L'échange fréquent de technologies est l'une des caractéristiques de la sidérurgie. Les pays en développement ont donc des aciéries parmi les plus performantes et les moins polluantes du monde. Un impératif majeur demeure néanmoins : améliorer les performances des aciéries des anciens pays à économie planifiée qui sont les plus polluants au monde actuellement.

54. Tout comme l'acier, le ciment est un matériau de construction, ce qui fait de sa production un secteur d'activité important. Les deux questions majeures en matière d'environnement y sont l'utilisation de l'énergie et les émissions de polluants dans l'atmosphère. L'élaboration de programmes de maîtrise de l'énergie et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie sont au centre des préoccupations de l'industrie du ciment. Pour ce qui est des nouvelles sources d'énergie, les programmes reposant sur l'utilisation des déchets ont permis aux entreprises du secteur d'améliorer leurs performances et d'aider d'autres secteurs à résoudre le problème du traitement de leurs déchets en leur offrant un débouché régulier. Les progrès de la technologie ont également permis de réduire fortement les émissions atmosphériques de l'industrie du ciment. Néanmoins, ces progrès ne concernent jusqu'à présent que les pays de l'OCDE et devraient être étendus à tous les pays.

55. Dans le secteur du papier et de la pâte à papier, les initiatives prises se sont également révélées encourageantes. Ainsi, au Canada, le programme conjoint de l'industrie et du gouvernement portant sur la réduction et l'élimination accélérée des rejets toxiques implique que, de leur plein gré, les producteurs de pâte et de papier réduisent leurs émissions et leurs effluents toxiques de 44 % par rapport à 1988. On envisage une nouvelle réduction de 51 % d'ici à 2000. En outre, dans de nombreux pays, les entreprises ont réussi à étendre leur recyclage. Depuis le début des années 70, les principaux fabricants de pâte et de papier ont réduit les effets néfastes de leur activité sur l'environnement en recyclant les

effluents de façon à obtenir un blanchiment en circuit fermé et en remplaçant le blanchiment au chlore par un autre procédé. Néanmoins, il reste encore à l'industrie à améliorer sa gestion du secteur forestier.

56. Les initiatives prises dans l'industrie extractive sont de plus en plus concrètes. C'est ainsi qu'au niveau international, le Conseil international des métaux et de l'environnement a publié une «Charte de l'environnement» qui fait de la gestion avisée des produits et de l'environnement un objectif primordial. D'autres initiatives non moins importantes ont également été prises au niveau national comme ce fut le cas au Canada, par exemple, avec le programme «Mine Environment Neutral Drainage» destiné à limiter le drainage de l'acide et le «Whitehorse Mining Initiative Accord» qui définit des orientations à long terme pour l'industrie extractive, constituant autant d'exemples de coopération entre l'industrie, les pouvoirs publics et la société civile. Compte tenu du fait que les activités extractives sont réparties sur l'ensemble de la planète et qu'elles comportent des risques potentiels pour l'environnement, les objectifs prioritaires de ce secteur consistent donc à encourager les meilleures pratiques et à moderniser les zones minières tout en renforçant la coopération avec les pouvoirs publics et la société civile afin de préserver l'habitat et les modes de subsistance des populations autochtones.

57. Certaines branches d'activité comme les banques et les assurances peuvent apporter une contribution indirecte au développement durable en raison de leur influence sur tous les secteurs de l'industrie. C'est ainsi que les banques s'efforcent d'inclure l'évaluation des risques pour l'environnement à leurs procédures d'octroi de crédit et que les compagnies d'assurance tiennent compte de la performance environnementale dans la fixation du montant des primes. En ce qui concerne l'investissement, les banques accordent de plus en plus d'importance aux possibilités d'investir dans le domaine de l'environnement. Par ailleurs, les fonds d'investissement et les banques ont commencé depuis peu à évaluer les entreprises d'après une série de critères non financiers, notamment la performance environnementale.

58. Si les initiatives volontaires prises par toutes les branches ont contribué efficacement à la protection de l'environnement, il n'en demeure pas moins que certains opérateurs et hauts fonctionnaires restent sceptiques quant à la portée de cette contribution. La mise au point de programmes efficaces de contrôle et de suivi permettrait de démontrer que ces codes de conduite ne sont pas de simples déclarations d'intention. À cet égard, le nombre croissant de rapports sur l'environnement présentés par les entreprises constitue une contribution positive, notamment lorsque ces rapports fixent des objectifs précis et prévoient une évaluation des progrès

accomplis par les entreprises dans la réalisation de ces objectifs ou lorsqu'ils préconisent une vérification par une tierce partie. Par ailleurs, afin de faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans un secteur ou un pays donné, il faudra mettre au point une série d'indicateurs et de critères quantitatifs pour permettre la comparaison et la compilation de données.

C. Mesures à prendre par la communauté internationale en matière d'environnement

59. La communauté internationale doit faire face à des problèmes de pollution à l'échelle planétaire et appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer la durabilité environnementale au niveau national. Il faudra pour cela assurer une coordination des politiques au niveau international pour prendre en charge les problèmes d'environnement au niveau mondial ainsi que les questions liées au commerce des déchets dangereux et aux éventuels effets négatifs sur le commerce des plans d'écoétiquetage et des normes relatives aux systèmes de gestion de l'environnement. Les accords environnementaux internationaux, régionaux et multilatéraux doivent être concrétisés par des programmes opérationnels qui doivent être exécutés par l'industrie. À cet égard, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (y compris le Protocole de Kyoto), la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe et les recommandations du Forum intergouvernemental sur les forêts revêtent une importance particulière pour les entreprises et l'industrie.

60. L'expansion probable de la production manufacturière mondiale du fait de la libéralisation du commerce suscite de nouvelles inquiétudes concernant les liens entre la croissance économique et la durabilité environnementale au niveau mondial. La question est de savoir si l'accroissement du volume des échanges commerciaux aura des effets positifs ou négatifs sur l'environnement. C'est pourquoi la communauté internationale doit aider les pays en développement à améliorer progressivement leurs normes environnementales et à adopter des techniques de production qui permettent de réduire la pression sur l'environnement tout en garantissant la compétitivité sur les marchés internationaux. La communauté internationale doit également assurer une meilleure

surveillance du commerce des déchets dangereux qui sont régulièrement, mais souvent illégalement, expédiés des pays industrialisés vers les pays à bas salaires pour y être déversés ou recyclés contrairement aux dispositions de la Convention de Bâle. La quatrième Conférence des Parties à la Convention de Bâle, qui doit se tenir du 23 au 27 février 1998, devrait établir la liste des déchets dangereux dont l'exportation par les pays de l'OCDE vers d'autres pays sera interdite. Il faudrait peut-être mettre davantage l'accent à l'avenir sur la gestion du risque s'agissant des déchets dangereux non concernés par une interdiction formelle.

61. Il faut mettre à la disposition des gouvernements et de l'industrie toutes les informations nécessaires concernant les techniques et les outils de gestion écologiquement rationnels. Plusieurs programmes internationaux ont été mis au point pour mieux faire connaître la stratégie préventive de protection de l'environnement induite par la production écologiquement rationnelle et aider les pouvoirs publics et le secteur industriel à mettre au point des programmes et des activités qui favorisent l'adoption de méthodes de production et de gestion moins polluantes. À cet égard, il faudrait peut-être envisager la conclusion d'un accord international sur les normes en matière d'environnement pour les industries très polluantes où les considérations de compétitivité entravent l'adoption de nouvelles méthodes au niveau national, notamment dans les pays en développement.

62. L'inquiétude croissante de la communauté internationale devant les risques liés à l'utilisation de substances chimiques dangereuses a conduit à la mise au point du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et des Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international. En 1989, on a introduit une procédure pour contribuer à contrôler l'importation de substances indésirables sous le nom de Procédure de consentement préalable. Cette procédure pourrait être rendue obligatoire pour le commerce international de certaines substances chimiques dangereuses et des pesticides lors d'une session de négociation finale provisoirement prévue pour mars 1998. Tous les gouvernements doivent participer activement à ces programmes afin d'en tirer le meilleur profit.

63. La communauté internationale a également examiné la question des polluants organiques persistants qui sont des substances chimiques qui restent longtemps dans l'environnement, s'accumulent dans la chaîne alimentaire et peuvent comporter des risques pour l'environnement et la santé. Le transport de ces substances sur de longues distances a récemment donné lieu à une négociation internationale en vue de réduire et d'éliminer les rejets de ces substances. Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique a recueilli

suffisamment de preuves scientifiques pour justifier une intervention internationale portant sur 12 polluants organiques persistants. Cette initiative prouve que la coopération entre les gouvernements, les institutions spécialisées de l'ONU et le secteur industriel peut donner des résultats. Toutes les parties concernées doivent s'efforcer de mener à bien ces négociations afin de mettre en place des procédures efficaces. Il y a lieu de noter à cet égard que le protocole de la CEE sur les polluants organiques persistants devrait être achevé en juin 1998.

64. Il faut que les conventions internationales prévoient une fonction d'échange de l'information; il s'agit de fournir des conseils pratiques et de diffuser le savoir-faire nécessaire à l'industrie pour lui permettre de remplir ses nouvelles obligations.

65. En ce qui concerne les accords internationaux sur l'investissement, il faudrait réfléchir à la fois à la possibilité et à la manière d'atteindre les objectifs en matière d'environnement.

66. Enfin, la communauté internationale devra également renforcer la coopération pour le développement pour faire en sorte que le développement industriel soit écologiquement rationnel. À cet égard, un appui financier et des mesures visant à accélérer le transfert des écotecnologies revêtent une importance primordiale.

Notes

¹ Le secteur primaire comprend l'agriculture, la foresterie et la pêche. Le secteur industriel comprend les industries extractives, l'industrie manufacturière, les services de distribution et le bâtiment. Le secteur des services regroupe la banque et l'assurance, le commerce de gros et de détail, l'immobilier, les autres services, la restauration et l'hôtellerie, le secteur des voyages, l'éducation, la santé et l'administration.

² ONUDI, *International Yearbook of Industrial Statistics* (Vienne, 1997) (les chiffres cités comprennent la Chine).

³ La consommation apparente équivaut à la production intérieure brute, moins les exportations, plus les importations.

⁴ Calculé à partir des chiffres fournis par la CNUCED dans son *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* (Genève, 1995).

⁵ Estimations fournies par la Division du développement durable.

⁶ Les rapports par habitant ont été obtenus à partir de données tirées du rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.C.1), p. 196.

⁷ En résumé, le facteur 4 fait référence à la possibilité de quadrupler la productivité des ressources mondiales en réduisant de moitié l'utilisation des ressources et en doublant les capacités de production. Voir von Weisäcker, Lovins et Hunter, *Factor Four: Doubling Wealth, Halving Resources Use* (Londres, Earthscan Publications, 1997).